



CHAMPIONNAT DE ZONE NORD-OUEST D'AVIRON DE MER

SAISON 2023/2024

REGLEMENTATION SPORTIVE

CALENDRIER DES REGATES

- M1 : Samedi 07 Octobre 2023 , Cherbourg, (50), « RABB »
- M2 : Samedi 30 Mars 2024, Saint Malo (35)
- M3 : Samedi 13 Avril 2024, Carteret (50)
- M4 : Dimanche 12 Mai 2024 , Carantec (29)
- M5 : Beach Rowing ; ~~Samedi 01 Juin 2024~~ ; St Malo (35) dimanche 31 mars 2024
- M6 : Samedi 15 Juin 2024, Plougonvelin (29)

CATEGORIES

SÉNIOR/ MASTER MIXTES – distance de course : 6 km

1. SM2x Double Sénior Mixte 1H/1F
2. M40M2x Double Master 40+ Mixte 1H/1F
3. SM4x/+ Quatre de couple /pointe avec barreur Sénior Mixte (2F, 2H)
4. SM2xPR3 Double Sénior Mixte Jambes, tronc et bras - handicap physique et visuel 1H/1F
(Si accord organisateur, SM4x+HST 4 rameuses(rs) handi-santé dont 1H et 1F mini et 2 handi ou santé mini)

SÉNIOR/ MASTER FEMME – distance de course : 6 km

5. SF4x+ Quatre de couple avec barreur Sénior Femme
6. SF2x /M40F2x Double Sénior/master Femme
7. SF1x /M40F1x Solo Sénior/Master Femme
8. M40F4x+ Quatre de couple avec barreur Master 40+ Femme

SÉNIOR/ MASTER HOMME – distance de course : 6 km

9. SH4x+ Quatre de couple avec barreur Sénior Homme
10. SH2x/ M40H2x Double Sénior/Master Homme
11. SH1x / M40H1x Solo Sénior/Master Homme
12. M40H4x+ Quatre de couple avec barreur Master 40+ Homme

Nota : les séries Sénior et Master de chaque catégorie doivent se dérouler en même temps mais chaque série sera l'objet d'un classement séparé. Il n'y a pas de classement séparé Sénior/master en solo et en double. Il n'y a plus de catégorie « pointe » en Sénior Homme ou Femme. A noter que les classements M40 et Sénior sont séparés pour les régates labellisées.

J16/18 FEMME – distance de course : 6 km

13. J16/J18F4x+ Quatre de couple avec barreur Junior J16/J18 Femme
14. J16/18 F2x Double Junior J16/J18 Femme

J16/18 HOMME – distance de course : 6 km

15. J16/J18H4x+ Quatre de couple avec barreur Junior J16/J18 Homme
16. J16/18 H2x Double Junior J16/J18 Homme

J16/18 MIXTE – distance de course : 6 km

17. J16/J18M4x+ Quatre de couple avec barreur Junior J16/J18 Mixte 50%H/50%F
18. J16/18M2x Double Junior J16/J18 Mixte 1H/1F

J12/14 FEMME – distance de course : 2/3 km – catégorie facultative. Nécessite de disposer d'un parcours adapté



19. J12/14 F4x+ Quatre de couple avec barreur Jeune J12/J14
20. J12/14 F2x Double Jeune J12/J14

J12/14 HOMME – distance de course : 2/3 km - catégorie facultative. Nécessite de disposer d'un parcours adapté

21. J12/14 H4x+ Quatre de couple avec barreur Jeune J12/J14 Homme
22. J12/14 H2x Double Jeune J12/J14 Homme

J12/14 MIXTE – distance de course : 2/3 km - catégorie facultative. Nécessite de disposer d'un parcours adapté

23. J12/J14M4x+ Quatre de couple avec barreur Jeune J12/J14 Mixte 50%H/50%F
24. J12/14M2x Double Jeune J12/J14 Mixte 1H/1F

REGLEMENTATION PARTICULIERE ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Régates de Beach Rowing

Les 3 zones maritimes sont incitées à organiser au minimum une régates de Beach rowing. Une des régates est intégrée au championnat pour la saison sportive 2023/2024

Participation aux championnats Mer de Zone Nord-Ouest

Les épreuves sont ouvertes aux équipages mixtes de club de la zone Nord/Ouest.

Pour les équipages mixtes de club comportant des rameurs hors zone N/O, les équipages pourront participer mais ne seront pas classés au championnat de zone.

Règles de course

Les épreuves se dérouleront conformément au code des régates en mer FFA (<http://avironfrance.fr/ffa/textes-reglementaires/reglement-interieur-et-annexes>), sous le contrôle d'un jury composé d'arbitres et de commissaires.

Les compétiteurs devront être licenciés à la FFA de l'année en cours et devront satisfaire aux obligations de certificat médical conformément à la réglementation (Articles L.231.2 et D.231 du Code du sport) et du règlement médical de la FFA.

Les organisateurs veilleront à laisser un intervalle d'au moins deux heures entre les départs de courses Sénior/Master Hommes/Femmes et le double Sénior/Master mixte, sauf en cas de manche recourue où l'intervalle est laissé à l'appréciation du président du Jury.

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club. Pour les mixtes de clubs, l'engagement sera fait par la ligue d'appartenance. Si les clubs sont de ligues différentes, l'engagement sera fait par la FFA.

Le numéro d'identification national des bateaux de mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur l'intranet fédéral.

Le classement du Championnat se faisant sur les numéros d'équipages et pas sur le nom des membres de l'équipage, il faut être attentif au numéro lors de l'inscription.

Cout de la participation

La participation par régates est la suivante :

- 5 € par siège rameur pour les Sénior et Master (=> ceux qui font 2 courses payent 2 fois)
- 3 € par siège rameur pour les Jeunes et Junior

Classement du championnat de Zone Nord-Ouest

Chaque régates donne lieu à l'attribution de points suivant les modalités du classement Mer de la FFA pour les régates labellisées (Voir tableau ci-dessous)



Pour les Juniors et les Jeunes, le classement est individuel. Le nombre de point attribué par rameur est le nombre de points attribué au bateau divisé par le nombre de rameurs (Ex : 60 points en 4barré = 15 points par rameur).

Si la participation des équipages Jeunes ou Juniors est insuffisante pour faire un classement, il sera attribué des points de présence afin de récompenser les plus assidus.

Le classement du Championnat de Zone Nord-Ouest, pour chaque équipage Sénior et Master, se fait par le cumul des points des 5 meilleurs résultats. Seuls les bateaux ayant fait 3 manches comptabilisées au minimum seront classés (2 manches pour la catégorie Jeunes)

Classement régates de Beach rowing : Attribution des points identique aux régates enduro (Voir tableau ci-dessous). Classement réalisé au vu des résultats sur le tableau final et ensuite chrono des parcours .

Un classement club est également établi par cumul des points acquis par les équipages classés dans toutes les catégories, ainsi que les points cumulés individuellement par les jeunes et juniors.

Pour les équipages mixtes de club, le partage des points se fera par régates au prorata du nombre de rameurs de chaque club.

Points de classement aux régates labellisées :

RANG	1xS F/H	2xS F/H/M	4X+S F/H	4+S F/H	4x+ J16 H/F/M	4x+ J18 H/F/M
1 ^{er}	20	30	45	45	60	60
2 ^e	16	24	36	36	48	48
3 ^e	12	18	27	27	36	36
4 ^e	9	13,5	20	20	27	27
5 ^e	6	9	13,5	13,5	18	18
6 ^e	4	6	9	9	12	12
7 ^e	1	1,5	2,25	2,25	3	3
8 ^e	1	1,5	2,25	2,25	3	3
9 ^e	1	1,5	2,25	2,25	3	3
10 ^e	1	1,5	2,25	2,25	3	3
11 ^e et plus	0	0	0	0	0	0

- afin de tenir compte des différences de participation entre les régates labellisées, une modération est appliquée pour l'attribution des points sur le principe suivant :

- moins de 4 partants : 25% des points sont attribués,
- de 4 à 6 partants : 50% des points sont attribués,
- de 7 à 10 partants : 75% des points sont attribués,
- à partir de 11 partants : 100% des points sont attribués.

CONTACTS

Luc BODENNEC Vice-président Mer Zone Nord-Ouest

Joël CHAMPEAU référent Bretagne

Sophie GAUTIER GUYON référente Pays de la Loire

?????????? : référent Normandie